

L'an deux mille vingt-quatre et le lundi quatre novembre à 14 heures, le conseil d'administration du CCAS de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée le 30 octobre 2024 à chacun de ses membres, s'est réuni à son siège, sous la présidence de Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente du CCAS.

Etaient présent(e)s :

Mme FAVETTA SIEYES, Vice-Présidente

Mmes BONILLA, BOUROU, COLIN-COCCHI, KREUTER, MYARD-DALMAIS (jusqu'à la délibération 1.12), RAMBAUD (jusqu'à la délibération 1.3), TAMBURINI, VERDU

MM GACHET (absent lors du vote de la délibération 2.2), DE BOISRIOU, NOBLECOURT

Etaient excusé(e)s :

M. REPENTIN, Président du CCAS (donne pouvoir à Mme FAVETTA-SIEYES)

Mmes ALVERNHE (donne pouvoir à Mme BOUROU), COLIN-JORE (donne pouvoir à Mme COLIN-COCCHI), PERRENES

M. PERROTTON

1. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE

1.8 EPRD BUDGET SPM – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le budget des services paramédicaux a été voté à hauteur de :

- 1 631 029.00€ pour les dépenses de la section de fonctionnement
- 1 651 565.38€ pour les recettes de la section de fonctionnement
- 23 950.00€ pour les dépenses de la section d'investissement
- 9 860.01€ pour les recettes de la section d'investissement

Compte-tenu notamment de l'évolution à la hausse des dépenses de personnel, il convient d'ajuster les crédits ouverts pour l'année 2024 sur la section de fonctionnement.

I- Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont proposées à la hausse pour un montant de 44 246€ se décomposant en :

+ 30 400€ pour les dépenses de personnel

+ 13 846€ pour les charges afférentes à l'exploitation courante pour tenir compte des travaux de réfection réalisés en 2024 dans les bureaux du SSIAD

Les recettes de fonctionnement sont inchangées, la notification de l'ARS relative à la dotation 2024 étant toujours en attente.

	Budget 2024	DM 1
Chapitre 011 - Charges afférentes à l'exploitation courante	80 275,00	
Chapitre 012 - Charges afférentes au personnel	1 449 600,00	30 400,00
Chapitre 016 - Charges afférentes à la structure	101 154,00	13 846,00
TOTAL DES CHARGES	1 631 029,00	44 246,00
Chapitre 017 - Produits de la tarification	1 651 435,38	
Chapitre 018 - Autres produits relatifs à l'exploitation	-	
Chapitre 019 - Produits financiers et produits non encaissables	130,00	
TOTAL DES PRODUITS	1 651 565,38	-
RESULTAT	20 536,38	- 44 246,00

II- Section d'investissement

La section d'investissement reste inchangée.

◆ Résolution :

Accusé de réception en préfecture
073-267310050-20241104-24_00647-DE
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Le conseil d'administration à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve la décision modificative présentée ci-dessus.
- Monsieur le Président ou son représentant, le directeur du CCAS et le comptable public sont autorisés, chacun en ce qui les concerne, à effectuer toutes les formalités administratives et techniques nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le tribunal administratif de Grenoble, dans les deux mois qui suivent son entrée en vigueur. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr
- Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :
 - o à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
 - o deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Nombre d'administrateurs
en exercice : 17
Présents : 11
Pouvoir : 3

Vote : Pour : 14
Contre :
Abstention :

Pour extrait, certifié conforme au
Registre des délibérations,
Monsieur le Maire, Président du C.C.A.S.

Thierry REPENTIN
Par délegation
Christelle FAVETTA SIEYES
Conseillère départementale Chambéry-3
Adjointe au Maire en charge de
Cohésion et Justice Sociale / Santé et Seniors
Vice-Présidente du CCAS de Chambéry

